PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°75-2025-427

PUBLIÉ LE 18 JUILLET 2025

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2025-07-18-00005 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports ??et de l'engagement associatif (contingent départemental) - promotion du 14 juillet 2025 (3 pages) Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2025-07-18-00005

Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent départemental) - promotion du 14 juillet 2025

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
SRE / BDI / décorations

ARRETE
portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif (contingent départemental)

- promotion du 14 juillet 2025 -

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports modifié par le décret n° 2000-543 du 16 juin 2000 ;

VU le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant modifications du décret n° 69-942 du 14 octobre 1969, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

VU le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-04-16-00001-75-2025-04-16-00001 du 16 avril 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

VU l'instruction ministérielle n° 87-197-JS du 10 novembre 1987 sur le remaniement du contingent de médailles et la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU l'instruction ministérielle n° 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Sur proposition de la cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris, adjointe à la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport d'Île-de-France, et à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2024 :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

ARRETE :

Article 1 : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent départemental) est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

M. ARMAND Bernard

Mme BAISSE Laura

Mme BEAUMONT WILLEMS Christelle

M. BENGUIGUI Jean-Jacques

M. BENGUIGUI Joachim

Mme BIGANDO Sandy

M. BOUAN Gérard

M. CAHOUET Didier

M. CLABAULT Alexandre

Mme COLLIN Nicole

Mme COTTILLE Lydie

M. FLORESTAN Jean-Marie

Mme GALLACCIO Pascale

M. GAUTIER Joël

M. GOPAUL Dylane

Mme GUEIT Dominique

M. GUICHARD Guillaume

Mme GUYAUX Alizée

Mme JEUNEMAITRE Laureline

M. JOSEPH Amaldass

M. LE Raymond

Mme LE COROLLER Manon

M. LENGLET Thierry

M. MARTINON Simon

M. MELIS Thierry

Mme MERZI Yasmina

Mme MOUTARDE Chantal

Mme PAPELIER Manon

M. PASQUIER Guillaume

Mme PERACHON Brigitte

M. PINTO Thierry

M. RIGUIDEL Cyrille

M. SCHWEITZER Jacques

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Mme SELLIER Marie

Mme SINEY Inès

Mme SOUPLET Emilie

M. TEXIER Pascal

Article 2 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

signé

Marc GUILLAUME

Informations importantes :

La présente décision est délivrée sans préjudice du droit des tiers.

Recours :
Le titulaire de la présente décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux, dans les deux mois à partir de sa notification.
Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux.
Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse vaut rejet implicite.

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france